

INFORMATION RIVERAINS

LES FESTIVITÉS DE BINBIN

Les vendredi 29, samedi 30, dimanche 31 août et lundi 1^{er} septembre auront lieu les festivités de BINBIN.

Cet événement majeur (défilés de groupes, spectacle, grande parade et groupes de musiciens) attire un public nombreux et nécessite des mesures particulières en termes de sécurité et de stationnement imposées par les autorités préfectorales.

Veuillez trouver ces informations au verso.

Comptant vivement sur votre compréhension.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Pour toute information complémentaire
sur les modalités de circulation, et de stationnement,
contactez la Police municipale :

03 27 22 58 38



Ville de
Valenciennes

LE 31 AOÛT 2025 DE 12H À 21H :

La parade empruntera l'itinéraire suivant :

Rue des Incas, Rue de Hesques (entre la Pl. Verte et la rue du Quesnoy), Rue du Quesnoy (entre la rue de Hesques et la rue Albert 1er), Rue Albert 1er (entre la rue du Quesnoy et l'av. d'Amsterdam), Av. d'Amsterdam (entre la rue Albert 1er et la Pl. Charles de Gaulle), Pl. Charles de Gaulle, rue de la Paix, Place d'Armes.

A cet effet, le stationnement et la circulation des véhicules de toute nature, à l'exception des véhicules organisateurs et de secours et sécurité seront interdit sur les voies suivantes de 12h à 21h :

Rue des Incas, Rue de Hesques, Rue du Quesnoy (entre la rue Abel de Pujol et la Pl. d'Armes), Rue du Saint Cordon, Rue Delsaux (entre la rue du Saint Cordon et le Sq. Jules Billet), Sq. Jules Billet, Cour Delsaux, Rue Burianne, Rue de la Nouvelle Hollande, Rue de la Halle, Av. Albert 1er (entre la rue du Quesnoy et l'av. d'Amsterdam), Av. d'Amsterdam (entre la rue du Quesnoy et la Pl. Charles de Gaulle), Rue de Paris (entre la rue de la Vieille Poissonnerie et la Place d'Armes), Rue de la Paix (entre la Pl. Charles de Gaulle et la Place d'Armes).

Les voies aboutissant sur l'itinéraire des groupes seront mises en impasses. Des panneaux de déviations seront mises en place aux angles des rues aboutissant sur l'itinéraire du cortège.

STATIONNEMENT

Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit :

Du 28/08/2025 à 22h au 1^{er} septembre 2025 à 12h
Sur 2 emplacements pl. Verte (près du cabinet médical)

Le 29/08/2025 à partir de 17h
Cour Delsaux

Du 30/08/2025 à 8h au 01/09/2025 à 8h
Sur la moitié du parking P3 Nungesser

Du 29/08/2025 au 30/08/2025 à 23h59
rue Burianne devant la Boutique Bouygues

Du 29/08/2025 à 22h au 31/08/2025 à 20h
Sur l'entièreté de la rue Burianne

Du 29/08/2025 à 8h au 31/08/2025 à 20h
Sur l'entièreté de la rue la Nouvelle Hollande

Du 30/08 à 17h au 31/08/2025 fin de la manifestation
Sur l'entièreté de la rue de la Halle

Du 31/08/2025 de 1h à 22h
Rue Derrière la Tour et Place du Commerce
(sur les places de livraison)

Du 31/08/2025 de 1h au 31/08/2025 à 22h
Place du Hainaut

Du 30/08/2025 vers 13h au 31/08/2025 à 20h
Sur le parking situé Squ. Gosset côté Capucins

Du 31/08/2025 à 6h au 31/08/2025 vers 20h
Sur l'ensemble des emplacements du Squ. Paul Gosset (les 2 plateaux) et de la place Verte
parking situé entre la rue de Hesques et la rue de Beaumont.

Du 30/08/2025 à 00h au 01/09/2025 à 12h
Rue des Incas sur les 7 emplacements face à la Place Verte au plus proche du Musée des Beaux-Arts.

Du 29/08/2025 à 8h au 1^{er} septembre 2025 à 8h
Sur les emplacements de rechargement électrique situés rue des Incas et place du Hainaut

CIRCULATION

La circulation des véhicules de toute nature sera strictement interdite:

Le 29/08/2025 de 17h à 23h
Cour Delsaux

Le 30/08/2025 de 20h à minuit
Place d'Armes entre la rue de Paris, la rue de la Paix et la rue du Quesnoy.
La circulation pourra y être interdite si besoin par la police municipale.

Le 31/08/2025 de 7h à 22h
ue Derrière la Tour (entre le Squ. Crasseau et la Pl. du Commerce), **pl. du Commerce**
Une déviation sera mise en place par les rues adjacentes.

Le 31/08/2025 de 8h à 20h
Place Verte dans sa totalité (de la rue des Incas à, la rue Pilette et de la rue Arthur Dinaux à la rue Mathieu de Quinvigny et côté rue de Beaumont).

A cet effet, la circulation sera inversée :

- Rue Cabot : sens rue de Hesques vers la rue Pilette
- Rue Pilette : sens rue Cabot vers la rue de la Viewarde
- Rue de la Viewarde : rue Pilette vers la rue de Mons
- Rue du Pr. Sens : sens rue de Hesques vers la rue de Beaumont

Le 31/08/2025 de 12h à 21h
• Place du Marché aux Herbes
La circulation sera inversée devant la pharmacie dans le sens Place des Ilots vers la Place du Hainaut

• Rue du Pont Neuf
La circulation sera inversée dans le sens rue de l'Intendance vers la rue Salle Lecomte.

Le 31/08/2025 de 12h à 21h
• Place d'Armes
Les installations de la Protection Civile seront installées